

Initiative communautaire d'éducation environnementale pour la protection du patrimoine bioculturel

1. **Durée du projet** : 30 mois
2. **Budget** : 1 000 000 \$ CA (incluant les frais d'exploitation et d'administration)
3. **Bref énoncé de l'enjeu ou du besoin constaté (et des lacunes connues); objectifs et activités du projet; résultats et avantages ou bénéficiaires attendus** :

L'Amérique du Nord est aux prises avec une diversité de défis économiques et socio-environnementaux issus de la dégradation des écosystèmes et des changements climatiques. Ces défis touchent de façon disproportionnée les collectivités sous-représentées et aux ressources insuffisantes, notamment les populations autochtones et minoritaires. La résolution de ces problèmes nécessite une démarche globale et multidimensionnelle qui prend en compte la diversité sociale, culturelle, économique, écologique et politique¹ des régions. Des données probantes montrent que les collectivités locales peuvent trouver des solutions durables.

Le présent projet vise à établir et à mettre à l'essai un cadre d'éducation environnementale qui favorise les échanges réciproques de diverses connaissances (dont les connaissances écologiques traditionnelles [CET], les connaissances autochtones [CA] et le savoir académique) pour aider les collectivités systématiquement vulnérables à relever les défis que sont la conservation des écosystèmes et la lutte contre les changements climatiques. Ce cadre aura recours aux principes et pratiques des domaines de l'éducation et du dialogue sur les connaissances², en insistant sur la protection du patrimoine bioculturel et en ciblant la mobilisation des collectivités locales. Trois projets pilotes, soit un par pays, fourniront aux jeunes leaders âgés de 18 à 30 ans des outils additionnels pour une mobilisation, des processus participatifs et des projets communautaires efficaces (p. ex., approche conjointe de recherche des faits, cartographie participative, médiation culturelle, plan d'action communautaire) par le biais d'une approche participative intergénérationnelle. Dans l'ensemble, ce projet renforcera la résilience sociale communautaire afin de favoriser la gestion de l'environnement et la constitution de réseaux au sein des collectivités et entre elles.

¹ Nous entendons par « contexte politique » les pouvoirs d'une collectivité à l'échelle locale, tant formels que factuels, qui influent sur l'utilisation et la gestion des ressources naturelles communes

² Le dialogue sur les connaissances constitue un processus de communication entre groupes divers. Il comprend la recherche et l'éducation, renforce la participation des groupes sous-représentés, et établit des liens entre la science et les connaissances courantes, notamment dans le cadre des enquêtes environnementales (adapté [d'Anderson et coll., 2015](#), et de [Bastidas et coll., 2019](#)).

4. Cocher la ou les priorités du Plan stratégique 2021-2025 auxquelles donne suite le projet :

- Propreté de l'air, du sol et de l'eau
- Prévention et réduction de la pollution dans le milieu marin
- Économie circulaire et gestion durable des matières
- Espèces et écosystèmes communs
- Économies et collectivités résilientes
- Application efficace des lois de l'environnement

5. Expliquer de quelle façon le projet adopte des approches transversales de mise en œuvre — solutions novatrices et efficaces et/ou participation d'intervenants et du public dans un esprit de diversité et d'inclusion (notamment les possibilités offertes par la diversité de genre et les jeunes) :

Le projet use d'approches intersectorielles en interpellant des spécialistes, dont des spécialistes locaux et régionaux des trois pays d'Amérique du Nord, pour aborder les problèmes de manière holistique, soit en associant les CET/CA avec l'expertise locale et le savoir académique pour trouver des solutions aux problèmes environnementaux, sociaux et économiques. Dans ce contexte particulier et pendant toute la durée du projet ainsi que dans les phases suivantes, toutes les mesures indiquées devront être en place pour protéger les CA. L'élaboration d'un cadre d'éducation environnementale comprenant du contenu (connaissance des enjeux environnementaux, économiques et sociaux) ainsi qu'un processus de mobilisation communautaire, de collaboration avec des organismes locaux et de facilitation des mécanismes de participation permettra de réaliser cet objectif. Un esprit de transparence en harmonie avec les principes de la science ouverte (p. ex., approche conjointe de recherche des faits, cartographie participative, médiation culturelle et science participative, etc.) anime cette démarche. Ce cadre vise à soutenir et à faire progresser les travaux des collectivités en matière de conservation et de lutte contre les changements climatiques.

6. Expliquer comment on pourrait accroître les répercussions du projet grâce à la coopération trinationale :

La coopération trinationale, dans le cadre de cette initiative, peut aider à miser sur les atouts de la diversité culturelle du Canada, du Mexique et des États-Unis pour atteindre des objectifs communs et ainsi trouver des solutions plus efficaces aux défis mondiaux. Cette coopération favorise la conception d'un cadre d'éducation environnementale qui inclut les différents systèmes éducatifs et qui prend en compte les CET, les CA et le savoir local et offre une formation réfléchie et complète sur l'environnement

et le leadership au sein des collectivités aux futur-es leaders des trois pays. La coopération trinationale ajoute aussi de la valeur en soutenant l'application de solutions locales et communautaires pour résoudre la triple crise planétaire (changements climatiques, pollution et perte de biodiversité) dans des régions aux contextes culturels fortement diversifiés et contrastés, tout en maintenant des objectifs éducatifs communs généraux. Enfin, ces travaux peuvent servir d'exemple de coopération entre pays pour résoudre les problèmes environnementaux, sociaux et économiques par l'éducation environnementale.

7. Indiquer comment le projet parachève d'autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Ce projet évitera les chevauchements de travaux par des partenariats avec les gardien·nes des CET et des CA, des spécialistes techniques en éducation environnementale, ou par des processus de dialogue sur les connaissances (définis dans la note de bas de page 2 de la page 1) à l'échelle locale, nationale et internationale dans les trois pays. Dans la mesure du possible, le projet prendra en compte les travaux d'éducation environnementale antérieurs et en cours liés aux travaux proposés, et les poursuivra. Il s'aligne sur les efforts mondiaux pour susciter la participation active des jeunes dans la résolution de problèmes sociaux, économiques et environnementaux en misant sur la justice environnementale et climatique, l'équité intergénérationnelle et le développement de la main-d'œuvre au bénéfice des jeunes de collectivités systématiquement sous-représentées et vulnérables.

8. Indiquer en quoi le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) et des connaissances autochtones (CA) ou les collectivités tribales, autochtones ou les Premières Nations, le cas échéant :

Le projet trinational d'éducation environnementale peut se dérouler de différentes manières : en retenant des stratégies et des solutions/occasions réalistes; en respectant la diversité culturelle et en tirant parti de celle-ci; en favorisant l'apprentissage intergénérationnel; se basant sur les connaissances traditionnelles en bioculture; en favorisant les méthodes pédagogiques fondées sur des données probantes. À cette fin, ce cadre d'éducation environnemental sera conçu en collaboration étroite et significative avec les partenaires autochtones et locaux des trois pays, et misera sur diverses connaissances, dont les connaissances écologiques traditionnelles, autochtones et universitaires. L'objectif : renforcer la capacité d'agir collectivement en matière de conservation communautaire des écosystèmes et de lutte contre les changements climatiques, capacité qui est fondée sur les principes et pratiques de l'éducation et du dialogue sur les connaissances.

9. Décrire comment le projet mobilisera de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :

Ce projet sollicitera la participation de divers secteurs nord-américains en rassemblant des collectivités, des partenaires autochtones, des organismes locaux, des groupes et organisations des secteurs de l’environnement et de l’éducation et de différents paliers gouvernementaux pour discuter de leurs expériences, cerner ensemble divers intérêts et besoins, et concevoir et mettre en œuvre ensemble des solutions aux défis environnementaux et climatiques. Dans ce contexte, ce projet générera des occasions pour discuter et échanger, mettre sur pied des projets pilotes et établir des partenariats entre les collectivités, différents paliers gouvernementaux dans les secteurs de l’environnement et de l’éducation, des universités et des organisations non gouvernementales (ONG) de toute l’Amérique du Nord.

10. Énumérer les organisations ou organismes partenaires désignés qui se sont engagés à mettre en œuvre ce projet, ainsi que d’autres organisations qui pourraient y participer ou en bénéficier, par des activités de sensibilisation, collaborations ou partenariats (p. ex. : organismes fédéraux ou autres ordres de gouvernement, milieu universitaire, organisations non gouvernementales [ONG], secteur privé, société civile, jeunes) :

Organismes ou organisations responsables	Pays
<i>Unidad Coordinadora de Asuntos Internacionales de la Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (UCAI-SEMARNAT, Unité de coordination des affaires internationales du ministère de l’Environnement et des Ressources naturelles)	Mexique
<i>Dirección General de Recursos Naturales y Bioseguridad de la Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (DGRNB, Direction générale des ressources naturelles et de la biosécurité) du SEMARNAT	Mexique
<i>Centro de Educación y Capacitación para el Desarrollo Sustentable de la Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (CECADESU, Centre d’éducation et de formation pour le développement durable) du SEMARNAT	Mexique
<i>Environmental Protection Agency</i> (EPA, Agence de protection de l’environnement)	États-Unis
<i>Department of Agriculture Forest Service</i> (FS-USDA, Service des forêts du ministère de l’Agriculture)	États-Unis
<i>National Park Service</i> (NPS, Service national des parcs)	États-Unis
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Canada

Autres organismes ou particuliers (le cas échéant)	Pays
---	-------------

<i>Dirección General de Agroecología y Patrimonio Biocultural de la Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (DGAPB, Direction générale de l'agroécologie et du patrimoine bioculturel) du SEMARNAT		Mexique
<i>Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas</i> (CONANP, Commission nationale des aires naturelles protégées)		Mexique
<i>Instituto Nacional de Pueblos Indígenas</i> (INPI, Institut national des peuples autochtones)		Mexique
<i>Junta Intermunicipal Biocultural del Puuc</i> (Conseil intercommunal bioculturel de Puuc)		Mexique
<i>National Oceanic and Atmospheric Administration</i> (NOAA, Administration océanique et atmosphérique nationale), <i>North American Association for Environmental Education</i> (NAAEE, Association nord-américaine pour l'éducation à l'environnement) ou plus précisément le directeur du projet d'élaboration des lignes directrices qui connaît toutes celles guidant l'éducation environnementale et les travaux de la Fondation Kettering sur les collectivités et la démocratie.		États-Unis
<i>Department of City and Regional Planning</i> (ministère de la Planification urbaine et régionale)		États-Unis
Organisations autochtones et locales, qui seront définies plus précisément une fois que les emplacements des projets pilotes auront été déterminés.	Canada, États-Unis et Mexique	
ONG internationales		Canada, États-Unis et Mexique

11. Dans le tableau suivant, énoncer l'objectif ou les objectifs du projet ainsi que les activités et sous-tâches prévues; les résultats connexes, les résultats attendus et la façon dont ils seront mesurés (mesure de rendement); la base de référence (si elle est connue), et les cibles à atteindre d'ici à la fin du projet; l'échéancier et le budget :

OBJECTIF 1	Conception du cadre d'éducation environnementale
Activité 1 Budget : 180 000 \$ CA	<i>Déterminer en quoi consistera le document contenant le cadre d'éducation environnementale, lequel doit inclure la stratégie d'apprentissage communautaire.</i>
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Un premier document exposera le cadre d'éducation environnementale à mettre en œuvre dans les collectivités systématiquement vulnérables pour renforcer leur capacité à relever les défis

touchant la conservation des écosystèmes et la lutte contre les changements climatiques grâce à des compétences et des formations pratiques qui peuvent être directement utilisées pour résoudre les problèmes environnementaux locaux. Il s'agira d'une première version du cadre (version 1.0) qui détaillera ses objectifs, le programme de base et la stratégie d'apprentissage communautaire. Aux fins du présent projet, on entend par « apprentissage communautaire » la stratégie employée pour rassembler du contenu en matière d'éducation environnementale provenant de diverses connaissances, y compris les CET, les CA et le savoir universitaire. Cette stratégie contribuera à l'élaboration d'un programme d'études qui aide les jeunes à diriger des processus participatifs et à faciliter la mise en œuvre de mesures communautaires dans la lutte contre les changements climatiques ou la conservation des écosystèmes grâce à diverses connaissances.

Ce document devra également comprendre :

- **Des considérations générales** : la vision et les objectifs inhérents au cadre, les concepts fondamentaux, les résultats de l'apprentissage, l'intégration entre les disciplines et l'applicabilité dans un contexte trinational et international, entre autres éléments clés du cadre.
- **Un programme de base** : le programme du cadre, c'est-à-dire le contenu éducatif ou les pratiques exemplaires recommandées qui guideront et soutiendront les jeunes dans l'animation et la mise en œuvre des mesures en matière de conservation et de lutte contre les changements climatiques dans leur collectivité.
- **Une méthode de mise en œuvre** : un processus ou plan de travail proposé (les étapes à suivre) pour mettre en œuvre le cadre dans une collectivité donnée.
- **Des critères de sélection, de mobilisation et de participation des leaders communautaires** : le cadre énoncera les critères et la méthode de sélection des futur-es leaders communautaires potentiel·les (des jeunes de 18 à 30 ans).

	<ul style="list-style-type: none"> - Des critères d'évaluation : ces critères permettront d'évaluer le degré de réussite du projet, par exemple des indicateurs clés du rendement ou des méthodes d'évaluation de la participation. La périodicité de chaque évaluation sera également indiquée. - Les aspects de la gestion : des renseignements financiers, les ententes institutionnelles requises et les partenaires potentiel·les. - L'échange trilatéral d'expériences : le cadre doit comprendre des mécanismes d'échange itératif entre jeunes qui mettent en œuvre des projets de conservation ou de lutte contre les changements climatiques dans les trois pays. - D'autres renseignements : l'équipe de conception ou le comité directeur du projet déterminera la nature de ces renseignements. <p>Une stratégie d'essais pour les projets pilotes qui devra comprendre des critères de sélection des collectivités participantes (p. ex., si elles sont urbaines, périurbaines ou rurales, taille, etc.), ainsi qu'une stratégie de sortie du consultant chargé de chaque projet pilote.</p>
<p>Résultats attendus, mesure du rendement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un premier cadre d'éducation environnementale (version 1.0) axé sur l'exposition à diverses connaissances en vue d'encourager l'action collective et la capacité de conservation des écosystèmes et de lutte contre les changements climatiques des collectivités, tout en relevant les défis économiques et socio-environnementaux à l'échelle locale. <p>La conception de ce cadre sera confiée à un·e ou à plusieurs consultant·es en s'assurant que diverses connaissances et divers points de vue seront pris en compte. Ce document servira de référence et sera adapté par les collectivités et en collaboration avec elles dans le cadre de l'activité 2.</p> <p>Le cadre fournira aux leaders communautaires potentiel·les sélectionné·es les outils et les connaissances nécessaires pour agir comme agent·es de changement et faciliter ainsi un processus communautaire, tout en aidant les collectivités à mieux résister aux effets de la dégradation des écosystèmes et des changements climatiques.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie de mise en œuvre de l'apprentissage communautaire : établir une stratégie de mise en œuvre de haut niveau destinée à renforcer les compétences et l'apprentissage pour aider les jeunes à apprendre à faciliter la lutte contre les changements climatiques ou la conservation des écosystèmes grâce à une approche participative intergénérationnelle. • Une stratégie pour les essais pilotes : concevoir la stratégie pour les projets pilotes de l'activité 2. Elle doit comprendre les critères de sélection des collectivités qui prendront part aux projets pilotes, ainsi qu'un exposé succinct, clair et accessible leur indiquant la nature du projet pour les aider à décider si elles souhaitent y collaborer. 	
Base de référence (état actuel), si connue	S. o.	
Objectif (d'ici à la fin du projet)	Achèvement d'un premier cadre d'éducation environnemental (version 1.0)	
Sous-tâche 1.1	Avec l'aide d'un·e consultant·e ou de plusieurs consultant·es, que gèrera le Secrétariat de la CCE et que dirigera et supervisera le comité directeur, définir et concevoir une première version du cadre d'éducation environnementale (version 1.0) qui comprend le plan d'action, le programme de base et le modèle de stratégie de mise en œuvre de l'« apprentissage communautaire », et définir les critères de sélection des jeunes partenaires ainsi que les critères d'évaluation permettant de mesurer la progression du projet.	Quand : 1 ^{re} année
Sous-tâche 1.2	Concevoir une stratégie pour les essais pilotes qui sera mise en œuvre dans le cadre de l'activité 2. Doit comprendre les critères de sélection des collectivités où les projets pilotes seront mis en œuvre.	Quand : 1 ^{re} année
OBJECTIF 2	Essai pilote du cadre d'éducation environnementale	
Activité 2 Budget : 600 000 \$ CA	<i>Mise en œuvre des essais pilotes dans une collectivité par pays</i>	

<p>Réalisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Trois projets pilotes seront mis en œuvre, soit dans une collectivité par pays. Pour ce faire, le Secrétariat et le comité directeur, qui comprend des représentant-es du Groupe de spécialistes des CET de la Commission de coopération environnementale, détermineront les collectivités qui souhaitent participer au projet et devenir les collectivités pilotes. La détermination et la sélection des collectivités se feront selon la stratégie et les critères énoncés à l'activité 1. • Un accord de collaboration avec les trois collectivités pilotes sera conclu. De plus, une stratégie de collaboration et un protocole de mise en commun des CET et des CA seront élaborés avec les collectivités sélectionnées. Des discussions auront également lieu pour traiter de la souveraineté des données autochtones et de la protection des CET et des CA. <p>Le cadre d'éducation environnementale sera mis à l'essai dans chacune des collectivités sélectionnées afin de fournir aux jeunes partenaires âgé-es de 18 à 30 ans des outils additionnels pour une mobilisation, des processus participatifs et des projets communautaires efficaces, et pour aborder toute question de lutte contre les changements climatiques ou la conservation des écosystèmes pertinente pour leur collectivité. Au cours de chaque projet pilote, le cadre fera d'abord l'objet d'un examen avec ces collectivités afin que chacune puisse le compléter par leurs propres connaissances, systèmes d'éducation et initiatives axées sur les jeunes, et ainsi l'adapter à leurs particularités. Ce cadre sera ensuite évalué périodiquement tel qu'il le prescrit. La mise en œuvre des projets pilotes comprendra des échanges itératifs entre les jeunes qui dirigent la mise en œuvre des projets et une approche participative intergénérationnelle dans les trois pays. Dans le cadre de ce processus itératif, un programme particulier, complémentaire au programme de base, sera élaboré par les communautés et en collaboration avec elles en fonction de leurs besoins.</p>
<p>Résultats attendus, mesure du rendement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes partenaires sont capables d'utiliser l'éducation environnementale et le savoir traditionnel en matière de bioculture pour travailler en collaboration dans leur collectivité. • Un échange itératif entre les jeunes partenaires qui dirigent la mise en œuvre des projets dans les trois pays. • Une communauté de pratique pour partager les défis et les enseignements tirés. Au cours de ces projets pilotes, chaque collectivité choisira ses propres jeunes partenaires, qui emploieront des

	<p>stratégies de mise en œuvre similaires pour favoriser tout dialogue communautaire sur les enjeux locaux touchant la protection de l'environnement. En collaboration avec d'autres leaders-es communautaires, ces jeunes feront appel à leurs capacités acquises ou renforcées pour faciliter des travaux communautaires visant à résoudre un problème local lié au climat ou à la conservation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trois rapports d'activité seront rédigés (un par projet pilote) pour documenter l'essai pilote de chaque projet et les enseignements qu'on en aura tirés.
Base de référence (état actuel), si elle est connue	S. o.
Objectif (d'ici à la fin du projet)	<p>Trois rapports d'activité (un par projet pilote).</p> <p>Un aperçu des défis et des enseignements tirés des projets ainsi qu'une rétroaction réfléchie pour éclairer les prochaines étapes des travaux.</p> <p>Une communauté de pratique pour échanger les idées sur les défis et les enseignements tirés concernant la conservation et la lutte contre les changements climatiques.</p>
Sous-tâche 2.1	<p>Sélectionner trois collectivités avec lesquelles collaborer, soit une par pays.</p> <p>Quand : 1^{re} et 2^e années</p>
Sous-tâche 2.2	<p>Dans chaque collectivité retenue, identifier, parmi ses membres, qui se joindra aux spécialistes pour constituer un groupe de conception chargé de réexaminer et d'adapter le cadre d'éducation environnementale en fonction des conditions particulières dans la collectivité.</p> <p>Quand : 1^{re} et 2^e années</p>
Sous-tâche 2.3	<p>Dans chaque collectivité retenue, selon les conseils de leurs leaders-es communautaires, le groupe de conception choisira les jeunes partenaires qui participeront au renforcement des capacités portant sur le programme de base. En collaboration avec leur</p> <p>Quand : 2^e année</p>

	collectivité, ces jeunes entreprendront les activités particulières pour résoudre tout problème local lié à la lutte contre les changements climatiques ou à la conservation des écosystèmes.	
Sous-tâche 2.4	Dans chaque collectivité retenue, le groupe de conception et les jeunes partenaires sélectionné-es détermineront le problème local à résoudre en lien avec la lutte contre les changements climatiques ou la conservation des écosystèmes. Le groupe établira le programme qui convient tout particulièrement à la collectivité.	Quand : 2 ^e année
Sous-tâche 2.5	Début de la formation des jeunes partenaires dans chaque collectivité, et préparation d'un plan d'action communautaire pour résoudre le problème particulier dans chaque collectivité.	Quand : 2 ^e année
Sous-tâche 2.6	Dans chaque collectivité retenue, les jeunes partenaires formé-es collaborent avec leur collectivité, conformément au plan d'action établi, pour résoudre le problème lié à la lutte contre les changements climatiques ou à la conservation des écosystèmes.	Quand : 2 ^e année
Sous-tâche 2.7	Dans chaque collectivité retenue, on rédigera un rapport d'activité (un par projet pilote) pour documenter l'expérience et les enseignements que l'on en aura tirés.	Quand : 2 ^e année
OBJECTIF 3	Conclusions, version 2.0 du cadre d'éducation environnementale, croissance et enseignements tirés	
Activité 3 Budget : 220 000 \$ CA	<i>Atelier intercollectivités d'échange de connaissances et rapport/compte rendu définitif</i>	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Un atelier intercollectivités d'échange de connaissances se tiendra avec des représentant-es des collectivités choisies dans chacun des trois pays pour échanger des connaissances et apprendre de l'expérience des autres concernant la mise en œuvre des projets pilotes. • Une version 2.0 du cadre d'éducation environnementale. Révision et enrichissement du cadre en fonction des résultats des projets pilotes et de l'atelier intercollectivités. Ce document pourra être adapté selon d'autres contextes et utilisé par d'autres collectivités en Amérique du Nord. 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport définitif comprendra la version définitive révisée du cadre d'éducation environnementale (version 2.0), les conclusions des projets pilotes et de l'atelier intercollectivités d'échange de connaissances, des recommandations pour assurer la durabilité du projet (p. ex., des mécanismes de planification dans les collectivités, de financement ou d'autofinancement) et sa reproductibilité future, ainsi qu'une synthèse des enseignements tirés et des principes pour étendre les travaux à d'autres collectivités en Amérique du Nord qui pourrait inclure un plan d'exécution adaptatif pour faciliter l'utilisation du cadre par d'autres communautés. 	
Résultats attendus, mesure du rendement	<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau intercollectivités pour promouvoir l'apprentissage partagé et le réseautage entre les collectivités retenues dans les trois pays, afin d'apprendre et d'échanger des idées à mesure que les travaux progressent. Il s'agira de documenter et raconter les travaux dans chaque collectivité pour assurer leur communication à plus grande échelle. • Des réseaux communautaires capables d'échanger les enseignements et de partager les défis au sein de collectivités et entre elles. • Des manières fiables de réaliser ces travaux pour d'autres collectivités voulant entreprendre une telle démarche. • Un rapport définitif, des projets pilotes et des recommandations pour étendre ces travaux à d'autres collectivités. 	
Base de référence (état actuel), si elle est connue	S. o.	
Objectif (d'ici à la fin du projet)	<p>Un réseau intercollectivités qui se consacre à la conservation des écosystèmes et à la lutte contre les changements climatiques à l'échelle locale.</p> <p>La version 2.0 du cadre d'éducation environnementale.</p> <p>Un rapport définitif comprenant la version révisée du cadre d'éducation environnementale, un plan d'exécution adaptatif et des études de cas (projets pilotes).</p>	
Sous-tâche 3.1	Un atelier intercollectivités d'échange de connaissances.	Quand : 3 ^e année
Sous-tâche 3.2	Une version révisée du cadre d'éducation environnementale (version 2.0).	Quand : 3 ^e année

Sous-tâche 3.3	Un rapport définitif comprenant la version révisée du cadre d'éducation environnementale (version 2.0), un plan d'exécution adaptatif et des études de cas (projets pilotes).	Quand : 3 ^e année
-----------------------	---	-------------------------------------

12. Décrire les effets attendus après le projet :

Retombées attendues (mois et année)	Mesure du rendement en fonction des critères SMART*
<p>D'ici à la fin de 2026, les jeunes vivant dans des collectivités systématiquement vulnérables pourront y diriger et y faciliter des travaux de conservation des écosystèmes et de lutte contre les changements climatiques.</p>	<p>Plusieurs leaders-es potentiel·les ont participé au renforcement des capacités grâce au cadre d'éducation environnementale.</p> <p>Des enquêtes portent à croire que les jeunes des collectivités participantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ont renforcé leurs capacités de diriger des travaux communautaires portant sur l'environnement; - ont accru leur participation aux travaux de conservation des écosystèmes ou de lutte contre les changements climatiques dans leur collectivité.
<p>D'ici à la fin de 2026, trois collectivités systématiquement vulnérables qui auront participé à un projet pilote mettront à l'essai le cadre d'éducation environnementale pour relever des défis environnementaux à l'échelle locale.</p>	<p>Plusieurs collectivités nord-américaines se sont mobilisées.</p> <p>Des enquêtes portent à croire que les collectivités participantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se servent du cadre pour renforcer les capacités des jeunes et résoudre des problèmes environnementaux à l'échelle locale; - estiment que la mise en œuvre du cadre a renforcé la gouvernance en matière d'environnement.
<p>D'ici à la fin de 2026, une version définitive du cadre d'éducation environnementale qui intègre diverses connaissances offrira aux Parties et aux collectivités systématiquement vulnérables des outils pour renforcer leur résilience aux changements climatiques et réaliser des travaux communautaires de conservation des écosystèmes et de lutte contre les changements climatiques.</p>	<p>Perception des intervenant·es (c.-à-d. les représentant·es municipaux·pales, les Autochtones et les collaborateur·trices locaux) avant (à titre de base de référence) et après la mise en œuvre de l'activité en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la prise en compte de diverses connaissances; – l'efficacité que procure le cadre; – l'utilisation du cadre; – la reproductibilité du contenu du cadre.

	*SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, temporel.
--	--